



A Magalas, le 25 juin 2026

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes les Avant-Monts participe depuis 10 ans aux frais de scolarité des enfants en versant 23 euros.

Depuis, la rentrée 2018-2019, les élus ont décidés de la Communauté de Communes ont décidé de financer les fournitures scolaires suivantes :

- | | |
|--|--|
| 1 boîte de 12 crayons de couleur | 1 paquet de copies simples grands carreaux |
| 1 paquet de copies doubles grands carreaux | 1 cahier de brouillon (96 pages 17X22) |
| 1 paquets de feuilles à dessin | 1 pochette plastique perforées A4 |
| 1 pochette de feutres de 12 couleurs | 6 intercalaires |
| 1 Set de tubes de gouache | 2 crayons à papier |
| 2 cahiers 96 pages grand carreaux sans spirale (24 X 32) | |

J'ai donc le plaisir de vous informer qu'un colis avec les fournitures ci-dessus sera à disposition de votre enfant au service jeunesse de la Communauté de Communes les Avant-Monts –ZAE l'Audacieuse – 34480 Magalas.

Il vous suffira de présenter ce courrier à l'accueil jeunesse pour retirer votre colis à partir du **lundi 27 juillet 2026** jusqu'au **vendredi 11 septembre 2026**.

Les élèves bénéficiant du sac de fournitures sont ceux qui sont scolarisés au collège de Magalas et qui résident sur le territoire des Avant-Monts.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Monsieur HAGER

